

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-SIGOLENE

L'An deux mil vingt-trois, le 14 décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-SIGOLENE, dûment convoqué par Monsieur Didier ROUCHOUSE, Maire le 8 décembre 2023, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Didier ROUCHOUSE, Maire.

PRÉSENTS :

*M. Didier ROUCHOUSE, Maire
Mme Jocelyne DUPLAIN, M. Henri BARDEL, Mme Ghislaine BERGER, M. Bernard BARRY, M. Guy VEROT et Mme Adeline BRUN, adjoints,
M. André SAGNOL et M. Philippe CELLE, conseillers municipaux délégués.
M. Yves BRAYE, M. Jean-Louis LAVERGNE, M. Antoine GERPHAGNON, Mme Adeline RASCLE, Mme Anne-Laure GUILLAUMOND, M. François AKAKO, Mme Manon GOURDY, Conseillers*

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Isabelle GAMEIRO pouvoir à M. Didier ROUCHOUSE, M. Florent PARET pouvoir à M. Guy VEROT, Mme Anne PICHON-KELLY pouvoir à Mme. Ghislaine BERGER, Mme Emilie SAGNOL pouvoir à M. André SAGNOL

ABSENTS EXCUSÉS :

M. Hervé BONHOMME, Mme Karine PAULET, Mme Delphine BONNET, Mme Rose Marie ABRIAL, M. Willy BERTHASSON, Mme Laetitia SABATIER, Mme Dorothee SOUVIGNET, M. Adrien DESSAILLY, et M. Matéo DUMAS-PEYRACHON

Secrétaire de séance : *Mme Anne-Laure GUILLAUMOND*

OBJET : Subventions saisons 2023/2024

(Délibération n°2022_12_13)

Vu l'article 2121-29 du CGCT,

Considérant les dossiers de demande de subvention pour la saison 2023/2024,
Considérant l'avis des différentes commission thématiques et de la commission des finances en date du 6 décembre 2023.

Monsieur Didier Rouchouse, Maire, rappelle que dans le cadre de sa politique de soutien en faveur des associations, la ville octroie chaque année son concours financier aux associations afin de contribuer à leurs dépenses de fonctionnement ou au développement d'activités et de projets.

Toutes explications entendues, le conseil municipal, à l'unanimité, attribue les subventions annuelles suivantes (Adeline Rascle ne prend part au vote pour l'attribution de la subventions à l'association des commerçants) :

Associations	Montant attribué
Arts martiaux	4 700€
Basket	4 500€
Badminton	1 000€

Ener'Gym	1 300€
Escrime	4 500€
Football	9 100€
Golene Evasion VTT	5 000€
Gymnastique	10 500€
Handball	2 500€
Pétanque	3 000€
U.N.S.S	800€
RCG	800€
Tennis	3 100€
Tennis de table	3 220€
Centre socioculturel	12 000€
Harmonie	9 200€
Cie Poudre Esperluette	500€
Emmaüs	1 000€
Femmes tous horizons	450€
ACCA	200€
Commerçants	1 500€
Pompier sigopal	2 500€
Proch'Ducteurs	1 700€
C.O.S	11 375€

Montant TOTAL au 6574

94 945€

Membres en exercice	29
Présents	16
Représentés	4
Votants	20

Quorum	15
Abstention(s)	0
Contre	0
Pour	20

Vote pour la subvention des commerçants :

Membres en exercice	29
Présents	16
Représentés	4
Votants	19

Quorum	15
Abstention(s)	0
Contre	0
Pour	19

Acte rendu exécutoire après
Transmis en Sous-Prefecture le : 19/12/2023
et publication en Mairie le :19/12/2023

Pour Copie conforme le : 19/12/2023
Le Maire,
Monsieur Didier ROUCHOUSE,